

draient tout leur matériel d'enseignement et leurs laboratoires de travaux pratiques. Et d'autres écoles ont l'ambition légitime de venir se greffer sur le tronc universitaire, à côté de leurs sœurs.

Deux ou trois citoyens généreux seraient prêts à enrichir la bibliothèque de l'Université, en lui donnant de riches collections de livres. Mais ils désirent au préalable que soit bâtie une construction à l'épreuve du feu, pour recevoir ces collections. Nous croyons savoir que l'honorable juge Baby, un des Gouverneurs les plus dévoués de l'Université, a fait récemment à ses collègues des ouvertures en ce sens.

Il serait vraiment malheureux que les conditions mises à ces donations ne pussent être exécutées.

Aussi bien, à la dernière assemblée des Administrateurs, Mgr Bruchési, qui est le vice-chancelier de l'Université, a-t-il pensé que c'était un devoir de se mettre à l'œuvre pour recueillir les fonds nécessaires.

Et le premier, il a donné l'exemple.

Sa Grandeur venait de recevoir une offrande considérable, pour ses œuvres diocésaines. On lui avait dit : « Soyez vous-même le juge ; disposez de cette somme comme vous l'entendrez ; choisissez l'œuvre, ou les œuvres, qui vous semble plus digne d'encouragement ».

Le choix de Mgr Bruchési s'est arrêté sur l'Université. Séance tenante, il a remis un chèque de \$3,000.00 à M. le chanoine Dauth, vice-recteur.

Quelques semaines auparavant, M. le vice-recteur, après un entretien de cinq minutes avec M. Lecoq, le supérieur du Séminaire de Saint Sulpice, avait reçu la promesse que le terrain vacant situé à l'angle sud-est de l'Université lui serait offert en pur don par la compagnie. Le 10 du courant, cette offre a été faite, et acceptée avec reconnaissance par la Corporation des Administrateurs.

Le contrat de donation sera signé ces jours-ci.